

RÉUNION D'INFORMATION AVEC LA RÉSIDENCE DU PORT

Le 5 juillet 2017 A POISSY

Participants

- ▶ Ville de Poissy : Patrick MEUNIER – Maire adjoint délégué au développement économique, aux transports et aux grands projets.
- ▶ Île-de-France mobilités (STIF) : Laure EHRET - chargée de mission, Thomas GREFFIER - Chargé de projets, Léa CHERKI - stagiaire chargée de projet.
- ▶ Syndic de copropriété Loiselet & Daigremont : Edward MANBY - Gestionnaire.
- ▶ Résidence du Port : Joseph BONDUELLE – Président du conseil syndical.

Contexte

- ▶ La gare de Poissy fait partie des 12 gares identifiées au Contrat de Plan Etat-Région.
- ▶ La gare de Poissy est la 2eme plus grande gare des Yvelines (après Versailles).
- ▶ Une augmentation de 30% des voyageurs est prévue d'ici 2024 (actuellement environ 33 000 voyageurs/ jour).

Etudes et actions réalisées par le STIF

- ▶ Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP). Environ 1 an et demi d'étude.
- ▶ Concertation sur les scénarios de réaménagement de la gare (du 12 juin au 13 juillet 2017).

Budget

L'estimation des couts d'investissement est de 13,5M€ (scénario socle), 18M€ (scénario intermédiaire), 23,5M€ (scénario maximal) +/- 20%

Prochaines étapes / jalons

- Juillet 2017 : Finalisation de la récolte des avis.
- Juillet à décembre 2017 : Rédaction du bilan de concertation.
- Objectif décembre 2017 : approbation du bilan de la concertation par le Conseil du STIF
- Début 2018 : passation de la maitrise d'ouvrage du STIF à GPS&O (Grand Paris Seine & Oise).
- Horizon 2020 : lancement des travaux.
- Horizon 2024 : Fin des travaux.

Sujets abordés en séance

- Les résidents de la résidence du Port ont rappelé les inquiétudes/ mécontentement que le projet de réaménagement de la gare de Poissy génère.
- Pour les résidents, les principales difficultés/nuisances que génère le projet sont :
 - Ce projet de réaménagement de la gare de Poissy peut avoir un impact sur le projet de rénovation du parking collectif, récemment voté par la copropriété.
 - L'entrée et la sortie du parking collectif si la rue du Port était mise en double sens : un aménagement serait nécessaire pour faciliter l'accès au parking.
 - Le risque de diminution voire de suppression de l'accessibilité aux entrées du bâtiment rue du Pont ancien. Les habitants de la résidence ont exprimé le souhait de pouvoir stationner ponctuellement devant la résidence.
 - Les résidents ont exprimé leurs craintes quant aux nuisances sonores, aux risques de vibrations et de pollution, ainsi que le danger pour les piétons si un couloir de bus se situait au pied du bâtiment.
 - Les préjudices liés à la proximité des voyageurs de la résidence (trafic de drogue, incivilités, vols, sans domicile fixe, etc...).
- Le STIF a informé les résidents qu'au minimum le projet socle serait réalisé.
- Le STIF a affirmé que la décision sera prise à l'issue de la concertation.
- Le STIF a confirmé que le projet ne comporte aucune emprise sur le terrain privé de la résidence du Port.
- Les riverains pourront emprunter les couloirs de bus. Le sujet du stationnement ponctuel (courses, déménagement...) reste à étudier par les équipes du STIF.

- ⤵ La création d'une zone « tampon » entre la résidence et le couloir de bus sera étudiée par le STIF.
- ⤵ Le détail des aménagements sera réalisé par GPS&O, qui sera maître d'ouvrage du projet à l'issue de la prise de décision (horizon janvier 2018)
- ⤵ Le STIF consultera les résidents de la résidence du Port si nécessaire. Ils seront informés du bilan de la concertation via le site web du STIF
- ⤵ Le STIF fait part, au jour de la réunion, des éléments saillants de la concertation : les participants se sont exprimés en faveur d'un scénario qui regrouperait les 2 gares routières. Il s'agirait soit du scénario maximal, soit d'un nouveau scénario issu de la concertation.
- ⤵ Les différents projets d'aménagements en cours à Poissy (gare, tram 13 express) prennent en compte la nécessaire réorganisation de la circulation automobile dans Poissy, dont la place sera diminuée dans la ville. La municipalité souhaite privilégier les transports en commun ou actifs.

Information complémentaire

Monsieur Meunier indique que des contremarques pour traverser le souterrain de la gare peuvent être distribuées aux résidents, pour cela il faut en faire la demande au service technique (Mme CARCASSES).